

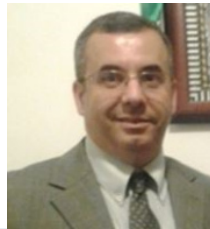
# Le point d'ancre

VOLUME 21/ NO 1/ FÉVRIER 2019

## 2019 : UNE ANNÉE CHARNIÈRE...

### Ismail Biskri

Professeur au Département de  
mathématiques et informatique  
Président



L'année 2018 a été marquée par la signature d'une nouvelle convention collective et surtout par l'imposition par les gestionnaires de l'UQTR d'un long lock-out qui a insulté les professeurs, pénalisé un grand nombre d'étudiants, tétanisé l'ensemble des professeurs d'université du Québec et marqué la ville et la région.

Les plaies sont loin d'être guéries. L'Association générale des étudiants de l'UQTR étudie actuellement la possibilité de déposer un recours collectif contre l'UQTR. Pour sa part, le Syndicat a déposé, en octobre dernier, un grief afin qu'un arbitre du travail analyse les dommages subis par les professeurs dans leur cheminement de carrière et détermine la compensation nécessaire à cet égard.

La vice-présidente aux relations de travail a d'ailleurs invité les professeurs à soumettre leurs doléances en vue de la préparation de l'audition du grief devant l'arbitre du travail. D'ailleurs, l'activité Midi-Infos, organisée par cette dernière le 24 janvier dernier, a connu un grand succès. Plus d'une quarantaine de professeurs ont participé à l'activité qui a donné lieu à des échanges fort intéressants et constructifs, qui déboucheront éventuellement sur des réalisations

concrètes. Cette rencontre fut également l'occasion de constater que le lock-out a néanmoins permis de développer une grande solidarité entre les professeurs. De plus, force est d'admettre que ceux-ci ont la conviction de ne pas être considérés à leur juste mesure dans la gouvernance universitaire actuelle. Il s'agit de constats intéressants de l'effet du coup de force des gestionnaires. Le Syndicat se fait donc un devoir d'accompagner ses membres dans leur volonté d'être plus actifs dans la gestion de leur université.

Le départ à la retraite du professeur René Lesage, en novembre dernier, et l'arrivée, pour quelques mois, de la professeure Diane Gagné à la vice-présidence aux relations de travail, nécessitent le recrutement d'une nouvelle personne à ce poste stratégique. D'autres membres du comité exécutif ont également signalé qu'ils réfléchissaient à leur engagement syndical tant la dernière année a été difficile. Le lock-out a aussi laissé des séquelles importantes en cette matière.

Il faut souligner que le départ à la retraite de M. Alain Gamelin, conseiller aux affaires universitaires, après plus de trente années de service, marque également cette période charnière. Le conseil syndical a entériné la recommandation du comité de sélection et du comité exécutif d'embaucher M. François Landry pour poursuivre le travail. Ce dernier sera accompagné de M. Gamelin durant une période de transition.

Voilà pourquoi l'année 2019 pourra sans doute être considérée comme charnière dans la poursuite du travail du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR).

# NOUVELLE VICE-PRÉSIDENTE AUX RELATIONS DE TRAVAIL

## Diane Gagné

Professeure au Département de gestion des ressources humaines  
Vice-présidente aux relations de travail



J'ai été élue vice-présidente aux relations de travail par le conseil syndical le 18 octobre dernier, afin d'assurer l'intérim du professeur de René Lesage qui occupait ce poste depuis le mois de mars 2015. Ce dernier a pris une retraite bien méritée, après une période intense de négociation de notre convention collective. Je voudrais, par ce court texte, vous partager mes premières impressions et ma vision du futur syndical.

D'abord, trois « premières impressions » positives. Premièrement, un mandat de six mois, c'est relativement court et néanmoins assez long pour poser certains jalons. Deuxièmement, le Syndicat dispose d'une équipe d'employés très dédiés et très professionnels. Troisièmement, être membre d'un consortium de services juridiques, qui met à notre disposition des procureurs d'expérience spécialisés dans les conditions de travail des professeurs d'université, présente plusieurs avantages, notamment la rapidité à obtenir des avis juridiques de qualité et bien articulés, une connaissance fine des dossiers et un meilleur suivi, à un coût raisonnable.

Il s'avère toutefois plus difficile que prévu de concilier le travail professoral et la vie syndicale. À ma collègue qui me demandait comment je gère mon temps, j'ai répondu : « OUF! J'assume, mais c'est beaucoup de temps, d'énergie et d'émotions. » Et puis, il y a ces meurtrissures, à mon âme et à mon cœur de professeure, les mêmes que portent beaucoup d'entre vous, blessés par ce lock-out injustifié et injustifiable. Ces dommages qui n'ont pas encore été réellement reconnus par les gestionnaires universitaires. La réponse laconique du président du conseil d'administration aux motions de blâme expédiées par certains départements aux gestionnaires et aux administrateurs démontre bien que ces derniers n'ont pas compris les dommages réels du lock-out. Donc, des préoccupations qui s'apaisent plus ou moins bien, combinées à une fin de non-recevoir de la direction de l'université face à notre demande d'un protocole décent de retour au travail, génèrent une insatisfaction au sein du corps professoral. Cette non-reconnaissance des conséquences découlant de cet acte odieux et indigne réclame réparations. Il ne nous reste malheureusement, comme seul recours légal, que le dépôt d'un grief.

Ma vision du futur syndical et mon objectif par cet intérim, outre mener à bien les dossiers usuels en relations de travail, est de rebâtir ou bâtir, selon votre perception, des plateformes grâce au maintien de cette solidarité qui est née dans la foulée du lock-out, en mai dernier. Pour y arriver, j'entends reprendre des formules gagnantes, c'est-à-dire des midis formations/informations avec les professeurs, où des questions concernant les rôles et responsabilités du délégué, du directeur de département et/ou de programme, de l'assemblée départementale et de la convention collective seraient abordées, ainsi que des rencontres lors desquelles, collectivement, nous pourrions discuter de sujets qui suscitent votre intérêt et qui stimuleront votre engagement envers les actions collectives et les affaires académiques. Il faut connaître et comprendre nos différentes instances, mettre en commun des actions et des projets mobilisateurs, pour être en mesure de mieux jouer notre rôle d'acteur primordial à l'UQTR.

C'est notre capacité à travailler et à fonctionner ensemble et de concert, en tenant compte de nos différences, qui permettra de mieux nous impliquer dans le fonctionnement de l'institution pour que notre liberté académique soit respectée. Car comme le dit notre collègue Bernatchez : « *N'avons-nous pas le plus beau métier du monde?* » Syndicalement, je demeure une professeure de tout cœur, impliquée et engagée pour la reconnaissance de notre spécificité, de nos droits et de nos devoirs!

Ensemble et solidaires, car je vous rappelle cette sage pensée africaine : « Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin. »

### La professeure Diane Gagné

Diane Gagné est professeure au Département de gestion des ressources humaines depuis le 1<sup>er</sup> juin 2011.

Elle est détentrice d'un Ph. D. en relations industrielles de l'Université de Montréal (2014). Son sujet de thèse portait sur Le devoir syndical de représentation sous l'angle de la Charte des droits et libertés de la personne: le cas des clauses "orphelin". Ses intérêts de recherche portent sur les relations de travail, la discrimination systématique, l'égalité de traitement, la mixité à l'emploi et l'avenir syndical.

La professeure Gagné a fait partie du comité d'appui à la négociation pour le renouvellement de la convention collective des professeurs de l'UQTR et était responsable de ce comité pendant le lock-out. Elle a été élue vice-présidente aux relations de travail au conseil syndical du 18 octobre dernier.



## Le professeur René Lesage un syndicaliste engagé



Le professeur Lesage est détenteur d'un Ph. D. en chimie-physique (1983) de l'Université de Carleton. Il est embauché à l'UQTR à titre de professeur au Département de chimie-biologie le 1<sup>er</sup> juin 1985.

Durant sa carrière à l'UQTR, il a occupé différents postes de direction académique : directeur du comité d'études avancées en chimie (1988-1989), chef de la section chimie (1998-2000), responsable du programme de maîtrise en chimie (1998), membre de la sous-commission de l'enseignement (1998-2000), membre du comité de gestion institutionnelle du site web de l'UQTR (1999-2001), représentant des professeurs au conseil d'administration de l'UQTR (2000-2003) et au comité d'éthique et de déontologie de la commission des études.

Le professeur Lesage s'est également investi généreusement au Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) en occupant successivement, en deux périodes distinctes, les postes de vice-président aux affaires syndicales (2000-2001) et de vice-président aux relations de travail (2001-2002 et de 2015 jusqu'à sa retraite le 1<sup>er</sup> novembre 2018).

Le professeur Lesage a mené deux négociations pour le renouvellement de la convention collective des professeurs : celle de 2001 et celle de 2018.

**Le Comité exécutif remercie sincèrement le professeur Lesage pour son engagement syndical exemplaire et lui souhaite une belle retraite paisible.**



**Le comité exécutif de l'année 2001-2002 :**  
*René Lesage, vice-président aux relations de travail, Mack Saint-Louis, président, Roger Savoie, trésorier, Lucie Guillemette, vice-présidente aux affaires universitaires, Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales, Ram Lakshmanan, vice-président aux services à la collectivité et Emmanuel Habimana, secrétaire.*

## Prise de retraite du conseiller aux affaires universitaires

Plus de 30 ans en poste

**Alain Gamelin**

Ex-conseiller aux affaires universitaires  
SPPUQTR



Le 15 novembre 1987, j'amorce ma première journée de travail à titre de conseiller aux affaires universitaires au Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR). Le président de l'époque, le professeur Paul Langlois du Département de français, et le vice-président aux affaires universitaires, le professeur Michel Poisson du Département de génagogie, ont retenu ma candidature pour occuper ce poste que le Syndicat venait de créer. Le comité de sélection, le comité exécutif et le conseil syndical avaient, sans doute, apprécié ma formation à la maîtrise en études québécoises de l'UQTR et mon cheminement de carrière (historien-recherchiste au Groupe de recherche sur la Mauricie, rédacteur en chef de la Gazette populaire de la Mauricie et directeur fondateur de la firme AGH recherchiste-conseil).

Le Syndicat avait créé ce troisième poste afin, surtout, de soutenir, par un suivi professionnel des dossiers, le travail des représentants des professeurs au conseil d'administration, au comité exécutif et à la commission des études de l'UQTR. Il fallait s'assurer que ces instances respectent scrupuleusement la convention collective et les intérêts des professeurs.

Durant les premières semaines, je n'avais ni bureau ni ordinateur et je devais utiliser le bureau que j'occupais, au 4<sup>e</sup> étage, au centre de recherche sur la Mauricie. Mon premier mandat était de définir en détail ce qu'allait être ce poste de conseiller aux affaires universitaires.

Je crois sincèrement avoir, pendant ces trente années, contribué à mieux structurer et organiser le fonctionnement du Syndicat. Je crois aussi que les représentants des professeurs aux instances universitaires ont bénéficié grandement de ce suivi professionnel des dossiers universitaires. Enfin, l'expertise développée au fil des années dans l'analyse des règles de financement des universités et dans la gestion financière de l'UQTR ont permis au Syndicat d'intervenir de façon crédible auprès des gestionnaires qui ont trop souvent tendance à aborder le développement des universités en fonction des colonnes de chiffres.

Je quitte donc ce poste avec le sentiment d'avoir été utile au Syndicat et à une ou deux générations de professeurs.

Je remercie les quinze présidents et les dizaines de professeurs avec lesquels j'ai travaillé plus particulièrement

à titre de secrétaire du comité exécutif, du conseil syndical, des assemblées générales et des nombreux comités syndicaux.

Ceux-ci et celles-ci ont toujours fait preuve d'ouverture aux projets soumis, ce qui est toujours très motivant.

Pendant ces trente années, j'ai contribué aux négociations d'une douzaine de conventions collectives des professeurs. J'ai traversé une grève (2008) et un long lock-out (2018). J'ai accompagné les officiers dans leur compréhension des changements de philosophie d'au moins deux générations de gestionnaires.

J'ai eu un très grand plaisir à côtoyer les professeurs de l'UQTR qui ont toujours reconnu l'importance de mon travail et apprécié les conseils que je pouvais leur prodiguer. Je quitte l'esprit tranquille. Je suis assuré que François Landry saura apporter au Syndicat l'appui nécessaire afin de poursuivre le travail.

D'ailleurs, le comité exécutif a eu la sagesse de prévoir une période de transition qui me permettra d'accompagner François pendant quelques semaines dans l'apprentissage de ce poste de conseiller aux affaires universitaires.

### Un grand merci à tous pour cette belle carrière.

**Le comité exécutif souhaite à Alain une belle retraite bien méritée et le remercie pour tout le travail accompli. Il aura marqué à jamais, certes le Syndicat, mais aussi plusieurs professeurs, tant professionnellement que personnellement.**

**Merci Alain!**



Alain Ledoux, ex-conseiller aux relations de travail (1982-2010), et Denise Asselin, ex-technicienne en administration (1990-2007) du Syndicat étaient présents pour souligner le départ à la retraite de leur ex-collègue.



Le 5 décembre dernier, le comité exécutif a profité de la journée bilan et plan d'action 2018-2019 pour souligner la prise de retraite du conseiller aux affaires universitaires.

On reconnaît sur la photo (de gauche à droite) Diane Gagné, vice-présidente aux relations de travail, Diane Beauchemin, conseillère en relations de travail, Ismaïl Biskri, président du Syndicat, Monique Cadrin, vice-présidente aux affaires syndicales, France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité, Sylvain Beaudry, trésorier, Alain Gamelin, ex-conseiller aux affaires universitaires, Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires et Daphné Drouin, secrétaire.

## Nouveau conseiller aux affaires universitaires

Le 6 décembre dernier, le conseil syndical a confirmé, à l'unanimité, l'embauche de M. François Landry à titre de conseiller aux affaires universitaires au Syndicat des professeurs et des professeurs de l'UQTR (SPPUQTR). M. Landry succède au conseiller Alain Gamelin qui a pris sa retraite le 31 décembre 2018, après avoir occupé ce poste depuis sa création en novembre 1987.



M. Landry est détenteur d'un baccalauréat en histoire de l'UQTR (2001) et d'une maîtrise en histoire de l'Université de Sherbrooke (2005).

Professionnellement, M. Landry a été agent de recherche au Groupe de recherche en histoire de la santé et des institutions, attaché politique à l'Association générale des étudiants de l'UQTR (2007-2014), conseiller (2014-2016) puis coordonnateur (2016-2018) de la Table régionale des organismes communautaires en santé et des services sociaux du Centre-du-Québec et de la Mauricie.

Le conseiller Landry occupe son nouveau poste depuis le 7 janvier 2019.



# CONFÉRENCE DES DIRECTEURS ET DES DIRECTRICES DE DÉPARTEMENT 2.0

## Christian Linard

Professeur au Département de  
chiropratique

Vice-président aux affaires universitaires



La conférence des directeurs et directrices de département (CDDD) existe depuis plusieurs décennies à l'UQTR. Le Syndicat a souvent eu l'occasion, au fil des années, de souligner la pertinence d'un tel lieu d'échanges pour les directions de département. À maintes reprises, le Syndicat a toutefois dû rappeler aux gestionnaires de l'UQTR, et plus particulièrement aux doyens de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP), que la CDDD n'était qu'un lieu de discussion, de partage d'informations, voire de concertation informelle et qu'il ne fallait pas qu'elle agisse comme une instance de l'Université.

Ce qu'elle n'est pas! La conférence est une instance consultative informelle qui n'a aucune existence légale, réglementaire ou conventionnelle. Il s'agit d'un lieu de concertation implicite entre le décanat et les directions de département

Le mode de fonctionnement de la CDDD a beaucoup changé avec le temps. On constate aujourd'hui que les rencontres sont plus régulières, plus fréquentes et beaucoup plus formelles : avis de convocation, projet d'ordre du jour, compte-rendu, vote, etc. Il arrive même parfois que l'on invite les directions de département à se prononcer formellement (par un vote) sur des questions amenées par le décanat de la gestion des affaires professorales.

Le dernier épisode dans ce cheminement de consolidation du rôle de la conférence a été la présentation aux Assemblées départementales, en octobre dernier, d'un projet de réforme de la conférence visant à baliser encore plus son mandat.

Comme il arrive que la CDDD discute de questions relevant des relations de travail et de la convention collective, vous comprendrez le malaise du Syndicat de voir ses membres syndiqués se prononcer, sans vraiment disposer d'un mandat ni de leur Assemblée départementale, ni même du Conseil syndical, sur des sujets qui pourraient nécessiter des discussions formelles, ou encore des négociations, avec les intervenants dûment mandatés pour le faire. D'ailleurs, il faut rappeler que le Code du travail du Québec interdit formellement à un employeur de discuter directement des conditions de travail avec ses employés syndiqués, incluant les directions de département, en l'absence des représentants syndicaux. Comme la convention collective

traite de l'ensemble des conditions de travail des professeurs, il semble de plus en plus difficile pour la conférence des directeurs et des directrices de département de respecter cette contrainte légale.

Le Comité exécutif a réagi rapidement à la démarche en demandant un avis juridique sur le projet de réforme, en demandant aux départements de sursoir au vote sur celui-ci, en invitant les directions de départements à venir discuter du projet avec le procureur syndical, et en saisissant le conseil syndical de la situation.

Par la suite, le Comité exécutif du Syndicat a rencontré, à deux reprises, les professeurs porte-paroles de la CDDD 2.0 et responsables de la rédaction du projet de réforme.

Lors du conseil syndical du 31 janvier dernier, le Comité exécutif a présenté aux délégués syndicaux le consensus dégagé de ces rencontres. Le Syndicat prend acte du projet de réforme de la conférence des directeurs et des directrices de département, mais ne peut officiellement le cautionner, car cette instance informelle ne figure pas dans la convention collective.

Le Syndicat réitère également que la CDDD 2.0 doit demeurer un lieu de discussions devant favoriser et promouvoir le rôle des assemblées départementales dans la gouvernance universitaire. Enfin, le Syndicat restera vigilant afin de s'assurer que la CDDD ne discute aucunement de questions liées aux relations de travail.

Le Comité exécutif reconnaît et applaudit toutefois à la volonté des directions de département de s'investir davantage dans la gouvernance universitaire. Pour ce faire, il n'est cependant pas nécessaire que les Assemblées départementales, véritables lieux de discussions des professeurs, se prononcent sur cette réforme.

# Le fonds de défense professionnel

**Sylvain Beaudry**

Professeur

Département des sciences comptables

Trésorier



Chaque année, les membres du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel (CEFDP) du Syndicat rencontrent les courtiers afin de faire le point sur les rendements obtenus au cours de la dernière année et d'établir la stratégie de placement pour la suivante. Le comité doit aussi réévaluer les règles de gestion et d'utilisation du fonds et faire des recommandations au comité exécutif et au conseil syndical.

Pour l'année 2017-2018, le comité était composé des professeurs Daphné Drouin du Département des sciences comptables, Théophile Serge Nomo du Département de finance et économique et Ram Lakshmanan, professeur retraité du Département de génie industriel.

## Un peu d'histoire

En 1977, à peine trois ans après leur adhésion à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), les professeurs de l'UQTR se désaffilient de la centrale. Ceux-ci ont alors convenu de maintenir le taux de cotisation à 1,45 % de la masse salariale (1,5 % actuellement). Les revenus de cotisation, l'augmentation du nombre de professeurs et les rendements des marchés boursiers ont rapidement permis de constituer un important fonds de défense professionnel (FDP) de plusieurs millions de dollars.

Après la signature de la convention collective 2008-2013 qui a suivi la grève de 2008, les professeurs acceptent généreusement d'augmenter le taux de cotisation syndicale à 2,5 % afin de renflouer le fonds et permettre ainsi aux prochaines générations de professeurs de bénéficier également d'un outil de persuasion aussi efficace.

En septembre 2014, grâce aux bons rendements des marchés boursiers, le FDP dépasse les objectifs fixés. Le Syndicat propose donc de réduire le taux de cotisation syndicale à 1,5 % et de réviser les règles d'utilisation du fonds.

Les nouveaux paramètres d'utilisation précisent que le fonds doit contenir les sommes nécessaires permettant :

- De verser aux professeurs, en cas de conflit de travail, leur salaire net pour une période minimale de 45 jours;
- D'indexer le fonds de défense;
- D'utiliser seulement les sommes provenant des revenus fixes pour financer les activités syndicales.

Ainsi, les cotisations et les revenus provenant des placements à revenus fixes (obligations, dépôts à terme, etc.) doivent permettre de couvrir les coûts de fonctionnement du Syndicat. Ce changement visait aussi à assurer une certaine stabilité de la cotisation syndicale.

## Rendement du FDP pour l'année 2017-2018

Le Syndicat a confié la gestion du FDP à trois firmes de courtage différentes : Dominion valeurs mobilières (RBC) (39,2 %), Financière Banque Nationale (FBN) (33,3 %) et Desjardins valeurs mobilières (VMD) (27,5 %).

Le tableau 1 illustre la répartition du FDP entre les courtiers, les types de placements effectués, les rendements obtenus au cours de la dernière année, les coûts de gestion de chacun des courtiers et la situation du fonds au 30 septembre 2018.

On constate que l'année 2017-2018 fut assez intéressante en regard des rendements obtenus. Le portefeuille équilibré du FDP a permis d'enregistrer un rendement positif de 5,2 %. Tout en ayant les mêmes règles de placement à respecter, on constate toutefois que les courtiers n'enregistrent pas des rendements similaires. Vive la concurrence!

## Règle de gestion du FDP

La règle de gestion du FDP contient des directives précises que doivent respecter les courtiers. Il s'agit d'une gestion relativement conservatrice :

- 30 % à 50 % des fonds doivent être investis dans des placements générant des revenus fixes;
- 20 % des fonds peuvent être placés dans des billets à capital protégé;
- et un maximum de 50 % des sommes peut être investi dans des fonds communs de placement ou des actions directes (limite de 5 % d'actions d'une même compagnie).

Le comité d'étude a invité chacun des courtiers à inclure dans la partie du fonds sous sa responsabilité des placements socialement responsables et respectant l'environnement.

## Conclusion

Au 30 septembre 2018, le FDP contenait les sommes nécessaires (4,3 M\$) permettant de respecter les paramètres d'utilisation et de verser aux professeurs, en cas d'un nouveau conflit de travail, 100 % de leur salaire net durant une période d'un peu plus de 60 jours. Rappelons que la règle implicite chez les syndicats de professeurs d'université du réseau veut qu'un fonds de défense contienne environ 10 % de la masse salariale des professeurs, ce qui représente environ 5,3 M\$ pour l'UQTR.

Il faut aussi rappeler que la Fédération québécoise des professeurs et professeurs d'université (FQPPU) a créé un fonds de défense, disponible aux syndicats membres, qui compte aujourd'hui plus de 1 M\$.

Je termine en remerciant les professeurs qui siègent au comité d'étude pour leur engagement et leur expertise.

**Tableau 1  
FDP au 30 septembre 2018**

2018-09-30	RBC	%	FBN	%	VMD	%	Total	%
Total encaisse ou équivalent	144 344 \$	8%	200 060 \$	14%	218 010 \$	18%	562 414 \$	13%
Total revenus fixes	687 391 \$	40%	463 479 \$	32%	321 664 \$	27%	1 472 534 \$	34%
Total revenus croissance	886 932 \$	52%	297 100 \$	20%	570 628 \$	47%	1 754 660 \$	40%
Autres			496 629 \$	34%	96 101 \$	8%	592 730 \$	14%
Total	1 718 667 \$	100%	1 457 268 \$	100%	1 206 403 \$	100%	4 382 338 \$	100%
Répartition entre les courtiers	39,2%		33,3%		27,5%		100%	

## Les professeurs qui se sont démarqués durant l'année 2018



Le 6 décembre dernier, le Comité exécutif a tenu un cocktail pour les professeurs qui se sont démarqués de façon particulière durant l'année 2018. Initialement (en 2012), l'activité s'adressait aux professeurs qui avaient obtenu une subvention de recherche d'un organisme externe (CRSH, CRSNG, FQRNT, FQRSC, FRSQ, etc.). Par la suite, le Comité exécutif a convenu d'inviter les professeurs qui ont obtenu leur permanence durant l'année, ceux et celles qui ont remporté un prix d'excellence ou une reconnaissance, ainsi que les nouveaux professeurs agrégés et titulaires.

Comme le soulignait le président du Syndicat lors de l'activité, il ne s'agit pas de minimiser le travail de l'ensemble des professeurs de l'UQTR. Le Comité exécutif veut toutefois souligner les efforts supplémentaires d'un groupe de professeurs qui, durant la dernière année, ont dû investir temps et énergie dans la préparation d'un dossier, dont les critères sont parfois exigeants, qui leur a permis d'obtenir la reconnaissance souhaitée.

Félicitations aux professeurs et professeures qui se sont démarqués durant l'année 2018.





Le comité exécutif invite les professeurs à publier des textes dans le bulletin *Le point d'ancre*. Les commentaires publiés ne reflètent toutefois que l'opinion des auteurs et n'engagent en rien le comité exécutif du Syndicat.

Le Syndicat s'est doté d'une règle lui permettant de souligner de façon particulière les événements ponctuant la vie professorale (naissance ou adoption d'un enfant, mariage, décès, hospitalisation, etc). Nous apprécierions que les professeurs en informe le secrétaire syndical. La règle d'intervention est disponible sur le site internet du Syndicat.

## *Officiers du Syndicat des professeurs et des professeurs pour l'année 2018-2019*

M. Ismaïl Biskri, président  
 M<sup>me</sup> Diane Gagné, première vice-présidente aux relations de travail  
 M<sup>me</sup> Monique Cadrin, deuxième vice-présidente aux affaires syndicales  
 M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires  
 M<sup>me</sup> France Joyal, vice-présidente aux services à la collectivité  
 M. Sylvain Beaudry, trésorier  
 M<sup>me</sup> Daphné Drouin, secrétaire

## *Le personnel du SPPUQTR*

M<sup>me</sup> DIANE BEAUCHEMIN  
 Conseillère en relations de travail  
 Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387  
 M. FRANÇOIS LANDRY  
 Conseiller aux affaires universitaires  
 Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389  
 M<sup>me</sup> SANDRA THIFFAULT  
 Technicienne en administration  
 Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

**SPPUQTR**  
 3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7  
 Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209  
 Courriel : [syndicat.professeurs@uqtr.ca](mailto:syndicat.professeurs@uqtr.ca)  
[www.sppuqtr.ca](http://www.sppuqtr.ca)

Le *point d'ancre*  
 est publié par le comité exécutif du  
 SPPUQTR



**Syndicat des professeurs  
 et des professeurs**  
 Université du Québec à Trois-Rivières

Le **LOGO** du Syndicat des professeurs et des professeurs regroupe trois niveaux de signification : le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.